

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_124 : INITIATIVE TARN - PARTENARIAT 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :
Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_124 : INITIATIVE TARN - PARTENARIAT 2022

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Gérard POUJADE, rapporteur,

L'association Initiative Tarn, membre du réseau national Initiative France, accompagne les créateurs ou repreneurs d'entreprises en réunissant à la fois des fonds et des compétences pour leur donner les plus grandes chances de réussite.

L'intervention d'Initiative Tarn se situe à plusieurs niveaux :

- ingénierie de financement à partir d'un plan d'affaires,
- financement des projets par l'octroi de prêts d'honneur à taux zéro et la mise en oeuvre de fonds de garantie,
- mise en réseau du créateur ou repreneur d'entreprise pour optimiser son parcours de recherche du meilleur financement,
- accompagnement de l'entreprise dans sa structuration financière en fonction de son évolution économique.

En complément de projets plus classiques et pour répondre aux besoins spécifiques des projets innovants, Initiative Tarn a mis en place début 2018 deux comités qui leur sont dédiés : IT Microstart et IT Start.

En 2021, un nouveau dispositif IN'Cube destiné aux jeunes a vu le jour. Il inclut un accompagnement amont renforcé, des primes de 3 000€ cumulables avec les prêts d'honneur. IN'Cube s'adresse aux personnes en difficulté d'accès à l'emploi pour qui la création d'une entreprise peut être une solution alternative au salariat.

En 2021, à l'échelle du territoire, la structure a aidé vingt entreprises via l'attribution de prêts d'honneur aux porteurs en nom propre pour 198 K€, soit 46 emplois directs créés ou maintenus. Ces aides accordées ont facilité l'accès aux banques en créant un effet de levier sur les prêts bancaires de treize. Le soutien aux entreprises du Grand Albigeois représente ainsi 27% de l'activité d'Initiative Tarn au niveau départemental.

Depuis 2013, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a permis l'alimentation du fonds de prêts d'Initiative Tarn pour un montant de 122K€ issus de la convention de revitalisation signée lors de la fin d'activité de l'entreprise albigeoise Ouest répartition pharmaceutique. Ladite convention a pris fin en novembre 2017 avec une consommation totale de l'enveloppe affectée à la création d'emplois.

A compter de 2018, par suite du retrait du département du Tarn du board des financeurs en application de la loi NOTRe, Initiative Tarn a sollicité les communautés d'agglomération pour poursuivre le partenariat engagé depuis plusieurs années et se substituer au département du Tarn. Toutes les agglomérations du Tarn ont décidé d'adhérer et de contribuer au financement de cet outil.

Au titre de l'exercice 2022, considérant l'intérêt du dispositif, il est proposé la reconduction de la subvention de 6 800 € permettant d'alimenter le fonds associatif de la structure et maintenir ainsi son bon fonctionnement. Ce montant de subvention est calculé pour les territoires au prorata du nombre d'habitants (0,08€ par habitant).

En contrepartie, Initiative Tarn s'engage à :

- faire figurer le logo de la communauté d'agglomération sur tous les documents où figurent les partenaires de l'association ;
- informer le représentant technique de la communauté d'agglomération des projets émanant de porteurs localisés sur son territoire ou pouvant envisager d'y exercer leur activité professionnelle ;
- associer le représentant technique de la communauté d'agglomération aux comités d'engagement, chargés de la décision de financement ;
- inviter le représentant élu de la communauté d'agglomération à toutes les réunions à caractère institutionnel organisées par Initiative Tarn.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission développement économique et attractivité du 15 juin 2022,

CONSIDÉRANT l'intérêt que revêt pour les porteurs de projet et entreprises du territoire l'accompagnement proposé par Initiative Tarn,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le partenariat avec Initiative Tarn et l'octroi d'une subvention d'un montant de 6 800 euros au titre de l'année 2022.

APPROUVE la convention de partenariat ci-annexée.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY